



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 32491

Texte de la question

M. Serge Poignant attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les droits à la retraite complémentaire des salariés relevant du FNE ou d'un régime de solidarité financé par l'Etat. En effet, les droits de ceux-ci sont actuellement suspendus faute de paiement par l'Etat de sa dette aux différents régimes et qui s'élèverait actuellement à 50 milliards de francs. Les partenaires sociaux demandent à l'Etat qu'il honore immédiatement la dette depuis 1996 et demandent à poursuivre ensuite la négociation pour le passé plus ancien. Il lui demande de lui faire savoir quelles sont les intentions du Gouvernement face à des préretraités FNE qui aujourd'hui se trouvent lésés, leur retraite ayant été amputée.

Texte de la réponse

Un litige existait depuis 1984 entre l'Etat et les partenaires sociaux. Il a conduit ces derniers à suspendre, à partir de 1996, les points de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC attribués au titre des périodes de chômage solidarité et de pré-retraite. Cette situation est particulièrement douloureuse pour des personnes ayant été affectées par la perte d'un emploi pendant leur carrière professionnelle. Aussi, le Gouvernement s'est-il attaché à trouver une solution à ce conflit. Dès 1997, un rapport a été demandé à un magistrat de la Cour des Comptes. Sur la base de ce rapport, un dialogue fructueux s'est engagé avec les partenaires sociaux. Il a abouti à un accord, signé le 23 mars dernier, entre l'Etat, d'une part, et l'ARRCO et l'AGIRC, d'autre part. Il prévoit un règlement global de la question et permet aux retraités ayant connu des périodes de chômage solidarité ou de préretraite de bénéficier de leurs droits à retraite complémentaire. Les régimes de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC se sont engagés à verser les régularisations dans les meilleurs délais. Ainsi, grâce à la qualité du dialogue engagé avec les partenaires sociaux, un problème en suspens depuis seize ans a pu enfin trouver une solution satisfaisante.

Données clés

Auteur : [M. Serge Poignant](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (10^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32491

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1999, page 4077

Réponse publiée le : 29 mai 2000, page 3294